

QUESTION ORALE DE M. MOHAMED OURIAGHLI, Député du groupe socialiste

À **MME BARBARA TRACHTE**, MINISTRE-PRESIDENTE DU COLLEGE DE LA **Commission communautaire française (COCOF)**

et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

Concernant « **Rôle de la COCOF dans la lutte contre les inégalités de genre en santé** »

Madame la Ministre-Présidente,

La Ville de Bruxelles organise chaque année, au mois de mars, la Semaine des Droits des Femmes pour sensibiliser le public aux inégalités de genre et aux droits des femmes à travers diverses activités culturelles et éducatives. Cette année, le thème central s'intitule « *Égalité des soins, égalité des droits : Pour une santé sans discrimination* ». Cette édition 2025 vise à dénoncer les inégalités et violences spécifiques subies par les femmes dans le domaine de la santé, d'où cette interpellation.

En effet, les inégalités de genre dans l'accès aux soins de santé et le sexisme médical demeurent des problématiques persistantes qui impactent la qualité de la prise en charge des femmes. Selon Sciensano, en Belgique, les femmes recourent plus fréquemment aux services de santé pour des troubles de santé mentale, tout en obtenant de moins bons résultats sur divers indicateurs dans ce domaine. Par ailleurs, le taux de maladies chroniques est significativement plus élevé chez les femmes (31,3%) que chez les hommes (27,2%), les affections les plus courantes étant l'arthrose, les maladies du dos, l'ostéoporose et la dépression.

Ces disparités ne sont pas uniquement biologiques : elles sont aussi le reflet de biais sexistes profondément ancrés dans le système de santé. Les douleurs et symptômes des femmes sont souvent minimisés, conduisant à des retards de diagnostic et à des prises en charge inadaptées. Par exemple, les maladies cardiovasculaires, 1^{ère} cause de mortalité chez les femmes, sont encore perçues comme un problème masculin, ce qui entraîne un sous-diagnostic et un traitement tardif chez les patientes. De même, l'endométriose, qui touche environ 10% des femmes en âge de procréer, reste largement sous-diagnostiquée, bien que son impact sur la qualité de vie soit majeur.

Ces inégalités ne concernent pas uniquement les patientes : elles touchent aussi les professionnelles de santé, perpétuant ainsi un système inégalitaire à plusieurs niveaux. Une étude Ipsos de 2023 révèle que 78% des femmes médecins ont été victimes de comportements sexistes et que 29% ont subi des propos remettant en cause leurs compétences professionnelles. Ces discriminations influencent non seulement leur reconnaissance professionnelle, mais elles peuvent aussi impacter la qualité des soins.

Madame la Ministre-Présidente, voici mes questions :

- Comment la COCOF évalue-t-elle l'impact des inégalités de genre sur l'accès aux soins en Région bruxelloise ? Dispose-t-elle de données précises à ce sujet ?
- La COCOF, en tant qu'acteur clé de la promotion de la santé et de la lutte contre les discriminations en Région bruxelloise, finance-t-elle des campagnes d'information et de sensibilisation sur les différences de prise en charge entre les hommes et les femmes ? Des actions sont-elles mises en place pour lutter contre les stéréotypes de genre en matière de santé auprès du grand public ?
- Existe-t-il des collaborations avec des associations de patientes et/ou des organisations féministes afin d'améliorer la prise en charge médicale des femmes ?
- La COCOF soutient-elle des actions de formation et de sensibilisation des professionnel.les de santé aux biais de genre dans la prise en charge médicale (diagnostic, traitement, écoute, ...) ? Quelles initiatives ont été mises en place pour intégrer une approche genrée dans les pratiques médicales et paramédicales financées par la COCOF ?
- La COCOF collabore-t-elle avec les établissements d'enseignement en santé (hautes écoles et instituts de soins infirmiers) afin de sensibiliser les étudiant.es au sexisme médical ?

Je vous remercie pour vos réponses.



Mohamed Ouriaghli
Député